

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL Séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

<u>Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs</u>: Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs: Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Eva CARDINI

Assistaient à la séance: Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Patrick de CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_065 Bernard ARSAC, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_077 Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_083

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-071

Objet : demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le financement de la mission Eaux et Milieux aquatiques du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2023

Le Comité Syndical,

Proposition de délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu l'article 1 de l'ambition 1 de la Charte en vigueur

Vu la délibération n°03 du 09 mars 2012 relative aux éléments d'information et de communication du Contrat de Delta Camargue,

Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue assure la mission de coordonnateur du Contrat de Delta de Camargue,
- Que l'animation du dispositif nécessite des moyens humains dédiés
- Que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse participe au financement annuel du poste à hauteur de 50 % du coût salarial + 30 % de frais généraux,
- Que le montant pour l'animation du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2023 est défini à l'annexe 1.
- Que l'Agence finance 50 % de l'assiette éligible,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

- De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une subvention d'un montant défini à l'annexe 1,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette demande.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PET

Mas du Pont de Rousty 13200 ARLES

Tél. 04 90 97 10 40 Fax 04 90 97 12 07

de Camargue

Parc naturel régional

* Camargue

Annexe 1

Mission Eau et Milieux aquatiques du 01/12/2022 au 31/12/2023

Pour la chargée de mission eau et milieux aquatiques

Coût Prévisionnel

Fonction	Agent	Poste	Période	Nombre de jours travaillés sur l'année	Total des coûts salariaux (Mensuel)	Total des coûts salariaux (Annuel)	Total des coûts salariaux Du 01/12/2022 au 31/12/2023	Coût Journalier pondéré (Total salaires/242 jours)	Nombre de jours prévus dans le cadre de la mission	Total des coûts salariaux de la mission aidée	Frais Généraux 30%	Montant Eligible
Chargée de Mission eau et Milieux Aquatiques	Maëlys MARAGE	Technicien	Du 01/12/2022 au 31/12/2022	22	3 618,50 €	3 618,50 €	- 47 756,42 €	197,34 €	16	3 157,45 €	947,23 €	4 104,68 €
Chargée de Mission eau et Milieux Aquatiques	Maëlys MARAGE	Technicien	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	220	3 678,16 €	44 137,92 €			210	41 441,52 €	12 432,46 €	53 873,98 €
			Total	242			1		226	44 598,97 €	13 379,69 €	57 978,66 €

REÇU EN PREFECTURE 1e 82/18/2823 Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20231002-CS_2023_071